



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 1 du 27 août 2019



Campagne 2019-2020

A retenir cette semaine :



Colza

- Semis et levées de colza perturbés une fois de plus par la sécheresse en Bourgogne. Semis plutôt dans le frais en Franche-Comté.
- Mise en place des pièges dans les parcelles semées pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- Présence de repousses de céréales suite aux orages.
- Signalement de petites altises avec plus ou moins de dégâts.

Colza	p 02
Tournesol	p 08
Soja	p 08
Betteraves	p 08



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 1 du 27 août 2019



Réseau 2019-2020

Le réseau BSV Bourgogne-Franche-Comté est actuellement en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 9 parcelles.

Stades des colzas

La sécheresse persiste sur l'ancienne Bourgogne pour ce début de campagne : la levée et la croissance sont compliquées pour ces situations. Des interrogations sur le maintien ou non des jeunes colzas commencent à apparaître. Pour une partie des exploitations, la surface en colza a fortement diminué, voire disparu des exploitations.

La situation est plus favorable dans l'ancienne Franche-Comté où les semis ont eu lieu dans des sols frais. Elle pourrait se dégrader si la météo reste sèche.

Les semis ont débuté dès mi-juillet pour les plus précoces et sont en train de se terminer en Franche-Comté selon la localisation des différents orages sur la région (dernier week-end de juillet, 6-7-8 août et 17-18 août).

En situation non limitante, les parcelles les plus en avance atteignent le stade 6 feuilles. Celles de début août ont 2-3 feuilles, alors que celles semées autour du 15/08 sont en cours de levée. Et celles semées la semaine dernière sont en cours de germination. Selon la pluviométrie, des hétérogénéités de stades à l'intérieur même des parcelles sont encore constatées : de non levée à 3-4 feuilles.

Localisation, stade et variété des parcelles du réseau d'observation en cours de construction :

Commune	Département	Variété	Date de semis	Stade au 27/08/2018
ANNOIRE	39	DELPHI	22/08/2019	Semis
AUXERRE	89	MELODIE	18/08/2019	A : cotylédons étalés
CHASSEY-LES-MONTBOZON	70	TREZZOR	24/08/2019	Semis
COULMIER-LE-SEC	21	PICTO + ES MAMBO + PAMELA + LOHANA + ARCHITECT	13/07/2019	B1 : 1 feuille vraie Peu de colzas levés
CRAVANT	89	MELODIE	09/08/2019	B1 : 1 feuille vraie
FROLOIS	21	ADDITION + HILLICO	08/08/2019	A : cotylédons étalés
RECEY-SUR-OURCE	21	ES MAMBO	05/08/2019	B2 : 2 feuilles vraies
SAINT-AUBIN	39	TREZZOR	05/08/2019	B3 : 3 feuilles vraies
SAINT-CYR-LES-COLONS	89	LG ADDITION	05/08/2019	B2 : 2 feuilles vraies



*Colza associé à des légumineuses
semé fin juillet - SAINT AUBIN (39) - stade 6 feuilles
P. Chopard, CA39*



*Colza semé le 26/07 - POILLY SUR THOLON (89) –
stade 2 feuilles, levée hétérogène
M. Pruger, CA89*

Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Ils permettront d'appréhender l'arrivée des insectes en temps réel et de façon très locale pour avoir une lutte contre les ravageurs qui soit adaptée, efficace et raisonnée.

Les pièges sont essentiels pour pouvoir utiliser les seuils de nuisibilité et mesurer les risques sur les parcelles de colza.

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.

Pièges à limaces :



Pièges à limaces (Terres Inovia)

Avant la levée de la culture, l'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5 mètres les uns des autres.

Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) où la cuvette doit être enterrée.



Cuvette enterrée, Terres Inovia

Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.



L. Jung, Terres Inovia

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.

On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ses sauts (piège d'interception). Les altises doivent pouvoir tomber dans le piège au fil de leur avancée dans la parcelle.



Cuvette en végétation, Terres Inovia

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme « posée » sur la végétation.

Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominant et de la proximité d'une ancienne parcelle de colza.
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon plein de ce mélange qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer la cuvette.
- Relever le(les) cuvette(s) toutes les semaines : filtrer les insectes et éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de la végétation.



Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les petites altises (ou altises des crucifères). Attention à ne pas les confondre avec les grosses altises (ou altises d'hiver) qui, en général, arrivent plus tard, vers la mi-septembre.

Altises des crucifères ou petites altises

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2,5 mm.



*Petite altise noire et morsures sur colza.
(E. Joudelat, CA89)*



*Petite altise bicolore sur 1^{ère} feuille émergente de colza.
(H. Martin, Seine-Yonne)*

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.

Dans les zones ou des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.

- **Observations** : 5 parcelles signalent la présence de morsures d'altises. Le seuil de nuisibilité est atteint à COULMIER-LE-SEC (21). Les dégâts sont indiqués un peu plus nombreux en bordure de parcelle.

Parcelles	% de surface foliaire détruite (parcelle entière) Seuil >25%	% de plantes avec morsures (parcelle entière) Seuil >80%
AUXERRE (89)	5	5
COULMIER-LE-SEC (21)	50	100
CRAVANT (89)	0	0
FROLOIS (21)	10	20
SAINT-AUBIN (39)		5
SAINT-CYR-LES-COLONS (89)	10	60



En cuvette : des petites altises sont piégées à SAINT-CYR-LES-COLONS (89).

Hors réseau, la présence de petites altises est aussi signalée, avec ou sans dépassement de seuil selon les situations et la dynamique de levée.

Par ailleurs, des fortes populations de petites altises ont été observées cet été, dans les autres cultures (tournesol, sorgho, ...) sans préjudice, ainsi que dans les jardins des particuliers avec notamment des dégâts sur choux.

– **Analyse du risque :**

- **pour les colzas qui viennent d'être semés ou en cours de levée**, le risque est faible.
- **pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles**, et qui ont du mal à se développer du fait des conditions sèches, le risque est moyen à élevé. Surveiller les bordures de parcelles en priorité. La vigilance est de mise, d'autant plus si la croissance du colza est perturbé par le sec.



Remarque : il est possible selon la pluviométrie que les repousses de colzas de l'année dernière lèvent en même temps que les colzas de l'année. Dans ces conditions le risque de déplacer les petites altises en détruisant les repousses à proximité est accru. Attendre que les nouveaux aient dépassé la période de risque (4-5 feuilles) est préférable.

Limaces

Le colza est particulièrement appétant pour les limaces. Il convient d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles. Le risque diminue lorsque la levée et l'atteinte du stade 4 feuilles se font rapidement.

Le risque est accru sur sol avec résidus pailleux et fraîcheur.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.
- **Observations** : Des dégâts sont observés à CRAVANT (89) et AUXERRE (89) avec respectivement 15 et 10 % de la surface foliaire détruite.
- **Analyse du risque** : Le risque est assez faible actuellement. Maintenir la vigilance après les épisodes pluvieux, en particulier dans les parcelles avec beaucoup de résidus pailleux.



Grosses altises

Les 1^{ères} captures en cuvette ont eu lieu à AUXERRE (89) avec 2 individus capturés. Pour rappel ces insectes arrivent habituellement durant la 2^{ème} moitié de septembre et ils sont résistants aux insecticides de la famille des pyréthrinoides. A suivre attentivement.



Tenthrèdes de la rave

Des adultes ont aussi été capturés en cuvette à SAINT-AUBIN et ANNOIRE (39). Ce ne sont que des indicateurs. Ce sont les larves qui sont nuisibles en se nourrissant des feuilles de colza. Pour le moment elles n'ont pas été observées. A surveiller.

Punaises

Des punaises sont signalées en quantité parfois importante dans certaines parcelles de l'Yonne. A priori ces insectes sont sans incidence sur le colza.



Punaise observée dans des champs de colza et dans des repousses de colza (E. Bizot, CA89)

Adventices

Les pluies orageuses ont été favorables aux repousses de céréales, qui peuvent dans certaines parcelles, concurrencer les colzas. Elles sont signalées sur l'ensemble de la région.

Par exemple, de 10 à 100 repousses/m² sont signalées à SAINT-AUBIN (39).



*Repousses d'orge à COULANGERON (89),
M. Prufer (CA89)*



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 1 du 27 août 2019



La sécheresse a fait rapidement avancer les stades, en particulier dans les secteurs les plus précoces et les terres les plus séchantes.

Pour reconnaître le stade optimal de récolte :

www.terresinovia.fr/reconnaitre-le-stade-optimal-de-la-recolte-du-tournesol



1 parcelle observée à SAINT AUBIN (39) cette semaine.

Stades R6+ : fin du stade limite d'avortement, le grain est vert et tendre. Aucune gousse mûre pour le moment.



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'Agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement